



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Archives

Question écrite n° 39563

Texte de la question

M Jean-Marie Demange attire l'attention de M le ministre de la culture et de la communication sur la loi no 79-18 du 3 janvier 1979 sur les archives. Au vu de cette législation, il souhaiterait connaître la liste des documents à conserver impérativement sur support papier par les communes de plus de 2 000 habitants qui décident de microfilmer leurs archives. En outre, il lui demande de bien vouloir lui préciser la durée minimale pendant laquelle ces communes sont tenues de conserver l'ensemble des pièces qu'elles archivent.

Données clés

Auteur : [M. Demange Jean-Marie](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39563

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 avril 1988, page 1719